

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 Octobre 2018
Commune de
PAULHAN N° 2018/10/14

| | |
|------------------------|-------------------|
| Date de la convocation | 25/09/ 2018 |
| | Votes : 21 |
| Présents : 16 | Pour : 21 |
| Absents : 6 | Contre: 0 |
| Représentés : 5 | Abstention : 0 |

L'an deux mille dix huit et le quatre octobre ,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAURION Léon, RICARD Christine, ROYON Sophie.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, GASPARD Chantal, JAM Thierry, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon
- Mme AMMARI Hanane à Mme ARNAUD Pierrette
- Mme GUERIN Audrey à Mr VALERO Claude
- Mr ROIG José à Mr DUPONT Laurent
- Mr SEBASTIAN David à Mr ARNAUD Raymond

Objet : Ecoles – Avenant à la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail « ENT-école »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 septembre 2017, le conseil municipal a adopté une convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail jusqu'au 31 octobre 2021. Cette convention vise à

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181004-2018-10-14-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018

développer des usages du numérique éducatif et de l'espace numérique de travail dans les écoles.

A chaque début de cycle scolaire, un avenant doit être établi pour le maintien et la mise en œuvre de l'ENT.

A ce titre, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer tout avenant à cette convention de partenariat « ENT-école ».

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout avenant relatif à cette convention à chaque début de cycle scolaire,
- et d'accomplir toutes les démarches administratives nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181004-2018-10-14-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018